EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 70

SUBVENTION À UN ORGANISME PUBLIC : CROUS

MM Jérôme AUSLENDER et Simon POURRET en tant que membres du CA du CROUS ne prennent pas part au vote

Un crédit global de 34 800 euros est prévu au budget pour la demande de subvention dans le cadre du fonds national d'aide d'urgence et de l'espace accueil étudiants sollicitée par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante :

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES : 34 800 euros

Dans le cadre d'une convention entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, la Ville attribue chaque année une subvention à ce dernier pour, d'une part, le Fonds d'aide d'urgence qui permet d'apporter une aide financière aux étudiants en situation difficile, et, d'autre part, la mise en place d'un Espace accueil étudiants, lieu d'informations sur la vie étudiante notamment pour les primo étudiants et les étudiants étrangers.

Les aides d'urgences ont bénéficié en 2016 à 1 180 étudiants (dont 48 étudiants sur la part Ville de Clermont-Ferrand), ce nombre est stable par rapport à 2015. Les deux tiers des demandes sont liées à la subsistance et un tiers au logement.

L'Espace accueil étudiants a accueilli 4 334 étudiants d'août à décembre 2016 soit une hausse de 15 % (3 771 en 2015 et 2 011 visiteurs en 2014). L'aide de la Ville de Clermont-Ferrand a participé à cette réussite qui répond à un réel besoin.

Compte-tenu de l'intérêt que représentent ces activités en faveur des étudiants, il est proposé d'attribuer au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires une subvention de 34 800 euros, répartie comme suit :

- 14 800 euros alloués au Fonds d'aide d'urgence,
- 20 000 euros alloués à l'Espace accueil étudiants.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 juillet 2017

Le Maire,

Olivier BIANCHI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET LE CROUS

Entre

LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND
Mairie – 10 rue Philippe Marcombes – 63000 Clermont-Ferrand
Représentée par son Maire, Olivier Bianchi autorisé à l'effet des présentes par délibération du 7 novembre 2014 enregistrée en préfecture le 27 novembre 2014

D'une part,

ET

LE CENTRE RÉGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) AYANT SON SIEGE A CLERMONT-FERRAND, 25 rue Etienne Dolet 63037 Clermont-Ferrand
représenté par Jean-Jacques GENEBRIER, son directeur

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Le CROUS de Clermont-Ferrand met en place, depuis 2005, à chaque rentrée universitaire et pendant trois mois, l'Espace d'Accueil Étudiants.
Né de la volonté commune du CROUS, des collectivités locales et des établissements d'enseignement supérieur auvergnats d'améliorer l'accueil des étudiants, notamment les primo étudiants et les étudiants étrangers, **l'Espace d'accueil étudiants** est un lieu d'informations sur la vie étudiante (bourse, logement, restauration, santé, transport, culture, sport...) et un cyberespace en libre accès. Il constitue également pour les étudiants étrangers un lieu unique pour le renouvellement de leur titre de séjour.

De plus, dans le cadre des missions confiées aux Œuvres Universitaires d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, le **Fonds National d'Aide d'Urgence** (F.N.A.U) du CROUS de Clermont-Ferrand apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à de nombreux étudiants en difficulté.

Compte-tenu de l'intérêt local que présentent ces activités en faveur des étudiants, la Ville souhaite contribuer à ces actions dans le cadre de son soutien aux étudiants et à l'enseignement supérieur.

Article I – Engagement de la commune de Clermont-Ferrand

La commune de Clermont-Ferrand contribuera chaque année au financement du Fonds National d'Aide d'Urgence et de l'Espace d'accueil Étudiants gérés par le CROUS de Clermont-Ferrand.

Pour l'année 2014, le montant de la subvention fixé par le Conseil Municipal s'élève à 40 000€ :
- 20 000,00 € au titre du FNAU,
- 20 000,00 € au titre de l'Espace d'accueil étudiants

Pour les années ultérieures, son montant sera fixé annuellement par le Conseil Municipal en fonction du bilan de l'action réalisée en N-1 et des activités reconduites ou nouvellement envisagées .

Article II – Obligations du CROUS

Le CROUS devra transmettre chaque année au cours du 1er trimestre de l'année considérée un dossier de demande de subvention accompagnée de toutes indications utiles, notamment financières et comptables (présentation du CROUS, attestation du directeur relative à la demande de subvention, relevé d'identité bancaire)

Le CROUS devra joindre au dossier :

- un bilan d'activités du FNAU: nombre de dossiers traités, nombre d'étudiants ayant reçu une aide, montant total des aides accordées dans les différentes catégories (type d'établissement, type d'aides, statut des étudiants) et autres renseignements statistiques représentatifs de l'activité du F.N.A.U. ainsi que le rapport d'activité du service social du CROUS

- un bilan d'activités de l'Espace d'accueil Étudiants : période de mises en œuvre, nombre d'étudiants reçus, type d'information mise à disposition, type de demandes traitées, type d'établissements, activités nouvellement envisagées...

Le CROUS s'engage à faire mention de la participation de la Commune de Clermont-Ferrand dans tous ses documents d'information relatifs au F.N.A.U et à l'Espace d'accueil étudiants diffusés auprès de tous publics.

Article III – Règlement de la subvention

La subvention sera versée annuellement par mandat administratif au compte bancaire du CROUS (relevé d'identité bancaire joint au dossier chaque année) sur présentation de la délibération du Conseil Municipal.

En cas de non respect des termes de cette convention, notamment en cas de dossier incomplet ou de baisse significative de l'activité, la Commune se réserve le droit de diminuer ou de suspendre le versement de sa contribution.

Article IV - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Chacune des parties peut la dénoncer chaque année à la date anniversaire avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Clermont-Ferrand en 3 exemplaires, le

Le représentant du CROUS,
Le Directeur

Jean-Jacques GENEBRIER

Le Maire de Clermont-Ferrand

Olivier BIANCHI

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

30 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ